

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/12/2012

Réception par le Prefet : 11/12/2012

Publication : 13/12/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2012-5-12-3

Séance du mercredi 5 décembre 2012

BUDGET PRIMITIF 2013 : LES MOYENS DES SERVICES FONCTIONNELS DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (HORS RESSOURCES HUMAINES, PATRIMOINE ET DROIT DES SOLS, FINANCES ET BÂTIMENTS DEPARTEMENTAUX)

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- vote l'inscription des autorisations de programmes nouvelles et complémentaires et des crédits de paiement affectés aux dépenses et recettes suivantes :

	BUDGET PRIMITIF 2013				
	Investissement AP	DEPENSES		RECETTES	
		Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
Informatique et Télécommunications	1 764 000 €	2 064 000 €	3 950 000 €	0 €	0 €
Moyens généraux	680 000 €	680 000 €	7 211 000 €	0 €	100 000 €
Moyens de la Direction Générale	0 €	0 €	134 300 €	0 €	16 505 €
Moyens de l'Assemblée	0 €	0 €	2 069 900 €	0 €	0 €
Communication institutionnelle	0 €	0 €	950 000 €	0 €	0 €
Affaires juridiques	0 €	0 €	139 000 €	0 €	10 000 €
Documentation	0 €	0 €	136 000 €	0 €	0 €
TOTAL Administration Générale :	2 444 000 €	2 744 000 €	14 623 200 €	0 €	26 505 €
Livre Foncier	0 €	275 000 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	2 444 000 €	3 019 000 €	14 623 200 €	0 €	126 505 €

- autorise à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants, ainsi que les décisions ultérieures s'y rapportant.
- approuve les modalités de versement de la subvention d'investissement pour 2013 à l'Etablissement Public pour l'Exploitation du Livre Foncier Informatisé pour l'exploitation du Livre Foncier informatisé, conformément aux dispositions figurant au rapport.
- autorise à engager les actions nécessaires et les dépenses correspondantes, dans le cadre de l'exécution du budget de la communication institutionnelle du Département et du budget relatif aux Moyens de l'Assemblée.
- donne délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions et la mise en œuvre et le suivi des dossiers figurant dans le rapport.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
2 abstentions :
Pierre FREYBURGER et Jo SPIEGEL